

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Incidents militaires. — L'impôt sur le revenu

Au moment où le Parlement, vote la loi réclamée par la défense du pays, certains officiers semblent ne pas comprendre que l'instant est mal choisi pour ressusciter des querelles néfastes à notre armée.

Le second incident d'Alençon suivant de près la sanction qui avait été donnée au premier, indique que quelques officiers réactionnaires n'ont pas renoncé à infliger brimades et vexations, à leurs camarades républicains. A Alençon, des officiers républicains, sont fausement et stupidement accusés d'antimilitarisme ; ils se justifient et reçoivent une affectation de leur choix ; un de leurs chefs, mécontent, prend prétexte d'une attitude qu'il juge, à tort, déplacée pour leur infliger une punition nouvelle.

L'incident est matériellement sans importance ; au point de vue moral, il est plus grave, et il est surtout significatif, parce qu'il témoigne de l'état d'esprit dans lequel se trouvent encore certains de nos officiers. Ce sont ceux-là qui en réalité, introduisent la politique dans l'armée, en affichant pour les institutions républicaines et pour les militaires qui les soutiennent, comme c'est leur devoir strict, un mépris intolérable.

Il ne faut pas qu'on se méprenne dans une certaine partie de l'armée sur le sens de l'effort fait par les républicains, pour la défense nationale, pas plus que sur l'enthousiasme justifié du peuple pour les troupes dans lesquelles il place sa confiance ; nous ne sommes pas revenus, pour cela, aux beaux jours du boulangisme et du nationalisme, et il est du devoir du ministre de la guerre de le dire hautement et formellement ; les incidents d'Alençon lui donnent l'occasion de le faire.

Dans le débat institué devant la Chambre à propos de l'impôt sur le revenu deux états d'esprit se heurtent : l'un de progrès et l'autre non pas même de conservatisme mais si stagnation. Ce n'est pas de la politique pure, cela, c'est quelque chose de plus sensible et de plus profond. C'est ce qui fait qu'on peut véritablement dire des hommes qu'ils sont d'un côté différent de la barricade ou mieux encore qu'ils sont pour la justice ou contre la justice fiscale.

Parlant de cette réforme, le gouvernement a dit nous la ferons... demain. Tout de suite, répond la gauche. Demain n'est en effet qu'une nuée dans l'espace. Lorsqu'on voit les ordres du jour parlementaire si chargés, les travaux si nombreux, on se prend à penser que si nos impôts ne sont pas remaniés dans la présente loi de finance, ils risquent fort de ne l'être pas ayant que cette Chambre ait rendu son dernier soupir.

Alors, les élus après avoir tant promis arriveront devant les électeurs les mains vides. Voilà dix ans et plus qu'il y a au Palais-Bourbon une majorité pour l'impôt sur le revenu. N'empêche, ce système reste à l'état de projet. Est-il donc si monstrueux, si démagogique qu'il puisse épouvanter ? Non. Comme vient de le redire M. Caillaux, il est en usage dans presque tous les grands Etats d'Europe. L'Angleterre en use depuis longtemps déjà et l'Allemagne aussi, toute impérialisée qu'elle soit. L'Allemagne, du consentement de tous les partis, vient de décider de faire face à ses nouvelles dépenses militaires au moyen d'un impôt spécial sur la richesse.

En même temps que la charge, le Reichstag a voté la recette fournie par les seuls privilégiés de la fortune. Qu'on le veuille ou non, pour nous, la question se pose de

la manière suivante : La République française sera-t-elle moins libérale que la réactionnaire Allemagne ?

A L'ÉTRANGER

Le Conflit Balkanique

La Roumanie, tout en se montrant favorable à une suspension d'armes, pendant laquelle les belligérants resteront sur leurs positions, qui les rendent maîtres d'ailleurs, de Sofia, s'efforcera de hâter autant que possible ces négociations, dont elle prend en quelque sorte la direction, de même que, devant Sofia, elle s'est installée dans tous les défilés qui commandent l'accès de la capitale bulgare.

La Grèce et la Serbie, pour leur part, sont décidées à faciliter la conclusion d'une prompt paix, par la modération de leurs exigences territoriales, en comparaison des succès militaires qu'elles ont remportés.

Le règlement qui peut intervenir dans peu de jours, grâce à ces dispositions conciliantes, si la Bulgarie renonce à ses habituelles tergiversations, sera accueilli avec satisfaction et nous préservera peut-être de la procédure de révision ou de la conférence dont l'idée hante certaines chancelleries.

Il est bien inutile, en effet, d'ajouter les complications inévitables de cette nouvelle ingérence de l'Europe à celles qui résultent déjà de l'avance des troupes ottomanes, qui, dépassant Andrinople, viennent de franchir l'ancienne frontière bulgare.

Les ambassadeurs seront saisis aujourd'hui à Londres, de divers projets, dont quelques-uns d'un caractère coercitif, pour obliger la Turquie à rebrousse chemin. Il serait téméraire de préjuger la décision à laquelle ils se rallieront, surtout en présence des prétentions de la Turquie, qui déclare le traité de Londres, purement et simplement caduc.

La Turquie paraît, en outre, assez peu disposée à se soumettre aux ordres de l'Europe et même aux pressions déjà envisagées contre elle.

Il est à noter, du reste, que ce sont précisément les moyens d'action qui pourraient être les plus efficaces, qui ont le grave inconvénient de raviver toutes les rivalités européennes, en même temps qu'ils risquent de poser le problème de la Turquie d'Asie, et de soulever ainsi entre les puissances de nouvelles sources de discorde, plus graves que celles qui nous préoccupent depuis dix mois.

LE FURETEUR.

LA LEÇON BULGARE

Malgré la gravité de nos préoccupations nationales, qui suffiraient à absorber toute l'attention du peuple français, comment ne pas s'intéresser passionnément aux tragiques événements dont les Balkans sont le théâtre. Dans le fauteuil d'orchestre d'où nous assistons aux péripéties du spectacle, il est impossible de n'être pas « empoigné » par sa tragique horreur. Il n'est pas aisé de commenter au jour le jour ces événements, tant est grande la rapidité avec laquelle ils se succèdent. Nos confrères chargés de la rubrique « politique extérieure » ont beaucoup de peine à ne pas se laisser dépasser. De la veille au lendemain, la situation change et leurs prévisions savamment déduites sont souvent démenties par les faits.

L'histoire des peuples offre sans doute bien peu d'exemples d'une destinée comparable à celle de la Bulgarie. Il lui aura suffi d'un court espace de dix mois pour connaître après la joie sublimine du triomphe le désespoir de la débâcle. Par un long effort, auquel avaient collaboré plusieurs générations animées

d'un enthousiasme que dirigeait méthodiquement un gouvernement à la fois actif et prudent, la nation bulgare avait atteint le but rêvé.

Ce peuple avait de haute lutte conquis l'idéal qui paraissait presque inaccessible et vers lequel tendirent si longtemps ses aspirations et ses espérances. Grâce aux prodiges d'héroïsme de l'armée où servait toute la nation, le Turc détesté, l'oppressur séculaire était vaincu et sur sa tyrannie renversée la Bulgarie libre et heureuse allait prospérer. Les membres jadis séparés de la famille bulgare se trouvaient désormais réunis et rassemblés dans la patrie agrandie, glorieuse et triomphante !

Puis, brusquement, tout s'écroule. De ce magnifique rêve réalisé, il ne reste que les débris foulés aux pieds par des envahisseurs. La Bulgarie tombe de son triomphe dans l'ignominieux désastre. Réduite à quémander la protection des puissances, celle qui dominait hier les Balkans, est maintenant à la merci de ses voisins de qui son sort dépend et qui pourraient la rayer de la carte du monde. Est-il possible d'imaginer un drame plus terrible et plus grandiose ?

A qui incombe la responsabilité de ce revirement du destin ?... Est-ce au roi Ferdinand qui aurait ainsi démenti sa réputation de politique avisé et pratique ? Faut-il y voir l'entraînement d'un peuple enivré de ses victoires et qui ne sait pas proportionner ses vœux à ses moyens ?... Personne ne saurait le dire avec certitude. La seule chose certaine est que la Bulgarie succombe pour avoir voulu plus qu'elle ne pouvait. Dépasser le but est, en ces matières, aussi grave que de ne pas l'atteindre. C'est une leçon que la Serbie, la Grèce et la Roumanie feront sagement de ne pas oublier maintenant qu'autour de la Bulgarie défaillante et qui lui laisse tomber ses armes, les convoitises sont allumées.

Pour elles, la sagesse sera de se montrer généreuses. A pratiquer contre leur alliée d'hier une politique d'extermination, elles risqueraient le grave danger de provoquer une intervention européenne. Les Etats balkaniques ont su commencer à s'affranchir de la tutelle des grandes puissances. S'ils veulent préserver ce droit nouveau, rester seuls maîtres de leurs destinées et régler eux-mêmes les affaires des Balkans, il importe qu'ils sachent y maintenir un équilibre tel que la situation créée par eux n'éveille nulle part aucune inquiétude. Des prétentions excessives de l'un ou l'autre des Etats belligérants appelleraient forcément des protestations. L'Europe les surveille et en Europe chacun surveille son voisin !

Combien de temps cela durera-t-il ainsi et quand serons-nous sortis de ces sombres défilés ?

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a adopté l'amendement Berry établissant une taxe de 10 % du principal de la contribution des patentes frappant toutes les collectivités exerçant un commerce ou une industrie, à l'exception des Sociétés coopératives de consommation ne distribuant pas de dividende aux actionnaires, taxe représentative des droits de cession de fonds de commerce. Les Sociétés en nom collectif et en commandite simple sont exemptées. Après une longue discussion, on a rétabli par 490 voix contre 57 la taxe de 20 fr. sur les chasses gardées. On a disjoint les articles 10, 17 à 23 et 27, établissant des impôts nouveaux, à l'exception de l'augmentation du droit de timbre sur les fonds étrangers.

M. Lafferre a obtenu la disjonction des articles 17 à 24 visant la réglementation des droits sur l'alcool et établissant un droit de 100 fr. par hectolitre d'alcool pur.

La proposition de loi tendant à établir la publicité des séances des Conseils d'arrondissement est votée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre adopte la proposition de loi votée par le Sénat, sur le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales. La Chambre revient à la discussion du budget.

M. Caillaux examine la situation financière du pays dans son ensemble. M. Jules Roche a chiffré à un milliard 77 millions le déficit de 1913, abstraction faite des dépenses militaires.

L'exercice 1913, même chargé d'un poids de dépenses marocaines très lourd, serait normal s'il n'y avait les futures dépenses militaires que nous voulons, nous, à gauche, couvrir par un impôt sur la fortune acquise.

L'orateur examine quelle sera la situation du budget de 1914 qui n'est pas bonne.

Pour parer à une telle difficulté, M. Caillaux préconise l'établissement d'un impôt sur le revenu.

Le gouvernement ne peut s'opposer à la création d'un impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée, ni à la création d'un impôt sur le capital, ni à un contrôle sévère sur l'emploi des deniers publics, dont les récents achats de chevaux nous ont montré l'impérieuse nécessité.

« Si vous refusez la réforme fiscale, vous en serez réduits aux expédients de trésorerie à jet continu et cet état d'incertitude pesera lourdement sur le commerce et l'industrie.

« Notre Dette va passer, par suite de l'emprunt d'armement de 31 à 32 milliards. Or, pour la France, un crédit solide est un des aspects essentiels de la défense nationale ».

M. Dumont, ministre des finances, dit que le gouvernement a déclaré que, si l'impôt sur le revenu existait, il n'hésiterait pas à faire appel à ce système fiscal.

Le ministre assure que l'impôt sur le revenu sera discuté par le Sénat immédiatement après les vacances.

En attendant, il appliquera les taxes autorisées par la législation actuelle.

M. Caillaux réplique et il demande que dans la loi de finances on insère une formule d'impôt sur le capital.

M. Barthou dit qu'il accepte l'impôt sur le revenu et il espère s'entendre avec la commission du budget ; il saisira la Chambre dès la rentrée d'un projet sensiblement modifié sur le revenu et aussi d'un impôt sur le capital.

M. MALVY succède au président du conseil.

M. Malvy. — Le président du conseil m'a accusé de vouloir faire échouer la loi de trois ans. Je tiens à préciser la signification de l'amendement. Vous n'avez pas contesté les chiffres de M. Caillaux. Il y a 400 millions de dépenses nouvelles à combler. Quelles sont les mesures que vous proposez ?

L'orateur énumère ces mesures et conteste qu'elles puissent donner les ressources qu'en espère le ministre des finances.

M. Malvy. — M. Barthou a dit que l'amendement était irrespectueux des droits du Sénat. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait la même observation à propos de l'amendement Renard ?

Les républicains ont promis que les charges militaires ne peseraient que sur les riches. Vos propositions ne donneraient que 100 millions. Les nôtres en apportent 400. Les républicains auront à choisir.

Le président du conseil s'est déclaré partisan de l'impôt sur le revenu. Oui, mais il repousse la déclaration contrôlée. C'est l'argu-

ment de tous les adversaires de l'impôt sur le revenu de dire qu'ils repoussent l'inquisition.

Je dis à tous les républicains qui ont inscrit dans leur programme l'impôt sur le revenu qu'ils ont une occasion inespérée de le faire aboutir.

M. Caillaux s'étonne que le président du conseil lui ait reproché de ne pas apporter les moyens d'équilibrer le budget de 1914.

M. Caillaux. — Et vous ? Vous avez dit, et j'en prends acte, que vous devez déposer un projet d'impôt sur le capital. Vous avez ajouté que vous déposeriez un projet d'impôt sur le revenu, mais vous n'avez pas dit lequel.

M. Barthou. — J'ai dit que je prendrais pour base les conclusions de la Commission du budget.

M. Caillaux. — Donc, le gouvernement accepte de transformer l'impôt national sur le revenu en un projet qui a pour base les conclusions de la Commission du budget. Et ces conclusions prévoient la déclaration contrôlée !

Si nos interventions n'avaient eu que cet avantage de faire préciser ces points, il faudrait s'en féliciter. Nous avons satisfaction sur deux points. On nous proposera donc un impôt sur le capital qui ne peut avoir pour base que la déclaration contrôlée.

Nous avons donc satisfaction au point de vue de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur le revenu. Une seule question se pose ; Acceptez-vous leur incorporation à la loi de finances ?

Si vous acceptez, nous sommes d'accord. Je demanderai à mes amis de retirer leur amendement. Si vous n'acceptez pas, que deviendront ces projets ?

Le président du Conseil remonte à la tribune. Il constate que la demande d'explications de M. Caillaux ne ressemble pas à l'injonction faite par M. Jacquier. Dans ces conditions, un accord est facile.

M. Barthou. — En ce qui concerne l'incorporation dans la loi de finances de 1914, il m'est absolument impossible de prendre à échéance fixée un engagement de cette nature, mais le gouvernement estime que l'heure est venue de réaliser la réforme fiscale. S'il est un moment où l'impôt sur le revenu doit être accepté pour tous, c'est au lendemain du vote de la loi militaire qui fait peser sur les pauvres de lourdes charges. Si, au lendemain du vote de la loi de finances, le Sénat n'abordait pas la discussion de l'impôt sur le revenu, je prends l'engagement formel de demander l'incorporation de ces projets dans la loi de finances de 1914.

Cette déclaration est accueillie par une double salve d'applaudissement sur tous les bancs de la gauche.

L'amendement Javal est retiré. Et la séance est levée.

Séance du 25 juillet

Dans la séance du matin la Chambre reprend la discussion du budget. Elle vote les divers chapitres et l'ensemble du budget par 450 voix contre 69.

Dans la séance de l'après midi la Chambre vote un projet tendant à mettre à la disposition du ministre de l'instruction publique 3 croix pour être décernées aux meilleurs collaborateurs des œuvres post-scolaires.

La Chambre discute le projet portant approbation de la convention navale entre l'Etat et la compagnie générale transatlantique. Et la séance est levée.

SÉNAT

Le Sénat a fixé à jeudi la discussion du projet de loi militaire et M. Dumont a déposé sur le bureau du Sénat le projet de budget pour 1913, voté par la Chambre.

LA CHANSON

TOUT VA BIEN

Air : Quand on voit ça, que l'on est content ! Lucien Boyvan.

Dans notre beau pays charmant
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Tout marche merveilleusement !
Quand on voit ça, que l'on est content !
Nos députés, très diligents,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Cherchent à plaire à tous les gens !
Quand on voit ça, que l'on est content !
Pour filer aux eaux rapidement,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Ils nous ont volé les Trois Ans :
Quand on voit ça, que l'on est content !
Le Maroc est calme à présent,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Les combats y sont incessants :
Quand on voit ça, que l'on est content !
La C. G. T. se tait maintenant,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Mais Jaurès parle à chaque instant :
Quand on voit ça, que l'on est content !
Le Kaiser ne fait plus d'boucan,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Sa poudre sèche a fichu le camp :
Quand on voit ça, que l'on est content !
Le Tsar, chez nous, de temps en temps,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Vient nous emprunter de l'argent :
Quand on voit ça, que l'on est content !
Le feu est toujours aux Balkans,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Et le sang coule abondamment :
Quand on voit ça, que l'on est content !
L'Autriche pense aux armements,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
L'Angleterre aux débarquements :
Quand on voit ça, que l'on est content !
A la Bourse, depuis longtemps,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
On voit baisser le Trois pour cent :
Quand on voit ça, que l'on est content !
Nos Ministres sont rayonnants,
Quand on voit ça, que l'on est bien aisé,
Mais les impôts vont augmentant :
Quand on voit ça, que l'on est content !

Armand LAGASPIE.

INFORMATIONS

Les Sous-Préfets survivront au vote de la Chambre

La commission sénatoriale des finances a examiné les modifications qui viennent d'être apportées par la Chambre au budget voté par le Sénat.

La commission a maintenu ses décisions primitives et elle a notamment rétabli les crédits relatifs aux sous-préfets.

L'explorateur Foureau recevra une récompense nationale

Le ministre des colonies et le ministre des finances viennent de déposer un projet de loi qui accorde, à titre de récompense nationale, une pension viagère de 12.000 francs à l'explorateur Foureau.

M. Foureau, qui est fonctionnaire colonial, est âgé de 62 ans et va prendre sa retraite. On sait qu'il fut le vaillant auxiliaire du commandant Lamy et qu'il a pris la part la plus active aux opérations qui ont assuré notre domination dans le centre africain.

Après la catastrophe d'Aubin

A la suite d'incidents qui se sont produits au sujet d'une équipe supplémentaire d'ouvriers, envoyée par la compagnie, dans la mine incendiée, la grève générale a été déclarée par les ouvriers des Acéries de France.

Le chômage est complet dans les divers chantiers de la compagnie. La population est calme.

Le Conflit Balkanique

Les préliminaires de paix seront signés à Bucarest

La Grèce et la Serbie adhèrent à la proposition roumaine tendant à ce que les préliminaires de paix soient signés à Bucarest.

La Grèce demande à ce que l'armis-

... tice soit également signé à Bucarest. Les négociations concernant les préliminaires de paix et l'armistice devront être entamées simultanément. Ces négociations pouvant exiger une suspension d'armes, le gouvernement roumain a chargé le colonel Christesco, sous-chef d'état-major général se trouvant actuellement à Belgrade, de se rendre à Nich.

A la suite de l'adhésion de la Grèce à la proposition roumaine tendant à ce que les négociations relatives aux préliminaires de paix aient lieu à Bucarest, le gouvernement roumain a invité le cabinet d'Athènes à désigner ses plénipotentiaires.

Petites Nouvelles

Le Président de la République a reçu le préfet et les représentants de Lot-et-Garonne, qui sont venus l'inviter à s'arrêter un instant à Agen au cours de son trajet entre Toulouse et Bordeaux. M. Raymond Poincaré a accepté en principe cette invitation.

Le directeur J. O'Connor, du British Hospital de Buenos-Ayres, a obtenu de bons résultats en employant la campagne en injections sous la peau dans les cas de dépression profonde suivant les grandes interventions opératoires.

Dans toute l'Espagne la température est très élevée; à Madrid, le thermomètre a marqué 44 degrés à l'ombre.

La cour d'assises de Toulouse a jugé le nommé Louis Albus, jardinier, qui assassina, le 13 juin dernier, à Alcanville, ses père et mère pour les voler. Trente-cinq témoins ont été entendus. Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions sans circonstances atténuantes, la cour a condamné Albus à la peine de mort.

Un incendie a éclaté sur le territoire de plusieurs douars de la région de Teniet el Haad (Algérie). Deux mille hectares sont déjà brûlés. Le feu hagae toujours du terrain.

On annonce la mort de Mme Charles Floquet, décédée à Rueil.

CAUSERIE

LA GUERRE SAUVAGE

Eh bien ! Loti et Farrère n'ont pas attendu longtemps pour triompher complètement. Il y a quelques mois, quand ils affirmaient tous les deux dans des lettres et des articles qu'on ne saurait oublier que le barbare n'était pas le Turc mais le Bulgare, vous rappelez-vous les protestations énergiques des innumérables amis du pays alors victorieux ?

Les Bulgares des demi-sauvages, allons donc ! Et malgré tout ce que pouvaient dire Farrère et Loti, malgré les quelques Français qui revenus de Constantinople avaient appris à connaître là-bas toute la générosité, toute la saine bonté de vrais ottomans, l'opinion publique persistait à se représenter les soldats de Ferdinand comme les champions de la civilisation en Orient.

Il paraît que les rôles sont un peu changés. Les récents exploits de ces hordes ensanglantées par tous leurs crimes nous laissent deviner ce qu'elles sont véritablement. Et nous sommes loin de cette armée de héros qui, traversant victorieusement les plaines de Thrace, allait porter jusqu'à Tchataldja un peu de l'éblouissante clarté d'une nation, maîtresse, semblait-il, de la destinée des Balkans.

Nous les connaissons aujourd'hui, les champions d'une cause qu'on nous représentait comme sacrée et nous comprenons ce qu'ils valent !

Leur gloire des premiers matins ne se termine pas précisément dans une apothéose.

La justice immanente s'est chargée de remettre à leur place tous ces surhommes de Bulgarie. Si bien qu'aujourd'hui on ne sait comment appeler cette armée qui partout, sur son passage, a semé la ruine et le deuil, tuant les vieillards, décapitant les enfants et les femmes et se montrant d'une cruauté qui reste inégalifiable.

Des soldats, cela ? Jamais. Car si la guerre par elle-même est une monstruosité, rien ne lui permet de tomber dans la barbarie. Les Bulgares diront-ils cette fois qu'ils ne sont pour rien dans ces atrocités commises journellement ?

Prétendent-ils qu'elles sont l'œuvre de quelques individualités sans nom comme les bataillons en train de marcher derrière eux, dans ce conflit oriental ? Cela semble assez difficile. Car il ne s'agit pas de crimes accomplis sur un seul point du territoire et dans un moment d'excitation guerrière. Les massacres eurent lieu dans tous les endroits où les Bulgares se sentaient assez forts pour égorger des gens sans défense.

Le correspondant du Temps,

qui ne saurait être suspecté de partialité, puisque jadis il fut de ceux qui nous présentèrent les armées bulgares comme des modèles d'héroïsme, affirme que les victimes s'élevèrent jusqu'à 250.000.

Beau tableau ! Et ce sont ces gens que l'on voudrait épargner encore ; c'est cette nation que l'Europe souhaite de ne pas voir trop amoindrie. Pourquoi donc ? Les Serbes et les Grecs, et aussi les Turcs ont tout intérêt à faire disparaître le plus possible ce repaire affreux d'incendiaires et d'assassins.

Et comment, maintenant qu'un fleuve de sang sépare les Bulgares de leurs alliés d'hier, peut-on espérer qu'ils ne resteront pas éternellement ennemis ?

La Bulgarie s'est elle-même rayée de la carte du monde. Au nom de quoi voudrait-on la sauver d'une ruine qui la menace de toutes parts ?

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

Les Patriciens

L'amendement Daniel Vincent a fait de la loi de trois ans une loi égalitaire ; l'impôt du sang, si terriblement alourdi, pèsera donc d'un même poids héroïque sur toutes les classes de la société française. Les patriciens, comme la plèbe, devront le meilleur temps de leur jeunesse en sacrifice à la Patrie.

Reconnaissons, pour être juste, que les magnanimes résignés de la nuit du 4 Août, ne se sont plus retrouvés, du moment du vote, en leurs descendants avisés.

Ces nobles promoteurs des armées de métier et des équipées coloniales et guerrières, se déroberont élégamment à l'appel un peu rude de la voix socialiste.

Ils comptaient sur un gouvernement jusqu'ici plein de sourires pour leur éviter, par l'effet d'exemptions réglementaires, l'amertume de l'uniformité légale.

Mais, épousant leur beau zèle d'hier, et par un juste retour, le parti républicain leur a fermé, de ce côté la porte de l'espérance.

Ils s'efforceront de prendre leur revanche demain, en s'opposant aux mesures financières que le gouvernement compte prendre pour assurer l'exécution de la nouvelle loi.

Le demi-silence gardé par la noblesse d'argent et par la noblesse d'argent à la Chambre et dans les grands journaux, pourrait faire illusion jusqu'ici sur leurs sentiments véritables.

Au jour prochain des réalisations, nous entendrons un beau tapage. Nous l'avons entendu lors de la discussion à la Chambre du projet Caillaux ; nous l'avons entendu, longuement assourdi par la controverse quotidienne, dans la grande presse bourgeoise, après le vote de ce projet par la Chambre.

La savante mauvaise foi du « Temps » et des « Débats », la discrète inquiétude des journaux d'informations et d'affaires, exprimaient pour nous chaque jour, parées des prétextes du bien public et de la richesse nationale, les angoisses d'intérêts des puissants de la terre.

Ce serait faire trop grand état de la vertu que de croire un instant au miracle de résignation joué superbement par les patriciens et leurs journaux durant la discussion du projet de loi militaire.

Comme les émigrés et les grands fonctionnaires que cinglait un jour en une mémorable apostrophe, le doute de Royer-Collard, les figurants contemporains de la résignation patriotique se retrancheront noblement, à l'heure du règlement de comptes, derrière leurs intérêts menacés.

Et l'éloquence de M. Barthou, ce jour-là, trouvera peut-être, en ces adhésions républicaines que les circonstances ont rendu jusqu'ici méfiantes, l'occasion d'un triomphe de bon aloi.

Selon les préceptes machiavéliques, M. Barthou a fait passer sa loi, sur des courants contraires. Si la discussion des moyens d'argent lui permet de se tailler enfin une majorité homogène, il lui sera doublement pardonné, si tant est pourtant que le pardon soit nécessaire et qu'il ne résulte pas d'une absorption patriotique vaillamment méritée, à travers vents et marées parlementaires.

Imposer à la Fortune et à la Fortune seule, les charges d'argent qu'entraîneront nos sacrifices militaires, sera d'abord rétablir l'accord des républicains du Parlement, ensuite et surtout peut-être retrouver l'axe et le mobile essentiel de la politique républicaine.

S'il n'était d'autres besognes de gouvernement que celles de garantir la paix nationale et internationale, d'autres formes de domination y pourvoiraient à l'égal de

la République ; mais sa raison d'être et sa supériorité constitutionnelle lui viennent de son but, qui est la Justice et le redressement mesuré des inégalités du hasard et de la nature.

Car il ne faut pas espérer d'une classe de privilégiés qu'elle se sacrifie jamais d'un mouvement spontané et sans esprit de retour, pour quelque noble cause que ce soit, même patriotique.

Les patriciens français, moins prévoyants que leurs pareils, dans l'espace ou dans l'histoire, se sont manifestement montrés inférieurs aux fonctions de conducteurs agricoles, industriels ou coloniaux, par qui cependant le privilège peut mériter comme une sorte de miséricorde sociale.

Je ne sais point de haute bourgeoisie plus étroite d'âme et de pensée que celle qui mesure ses confidences à l'oreille experte d'Arthur Meyer, d'Adrien Hébrard, et de Bunau-Varilla.

Nous l'avons vu manifester son impatience aveugle et puérite chaque fois qu'une loi de justice est venue réparer, au profit des malheureux de ce monde, l'injustice spontanée des forces de la nature et de l'économie sociale.

Elle est toujours refusée à la bonne foi fiscale, qui permettrait, en soulageant les milliers de petits travailleurs agricoles, de demander à l'argent la contribution obtenue depuis des siècles des richesses immobilières.

En menaçant les pouvoirs républicains, à chaque projet de réforme, d'une émigration de capitaux, elle n'a jamais voulu comprendre quels beaux exemples de patriotisme et de chantage elle donnait aux paysans et aux ouvriers des syndicats et de la Confédération générale.

L'égoïsme patricien, la fraude fiscale immanente, le patriotisme de théâtre, tels sont les exemples donnés par les grands bourgeois de la République aux classes turbulentes parfois, mais généreuses, dont la contribution de sueur, d'argent et de sang, nourrit depuis des siècles la prospérité et la grandeur françaises !

La suite des événements offre donc à M. Barthou l'occasion d'une belle revanche républicaine.

Qu'il demande aux heureux du jour par la souveraineté de la loi ce qu'il n'obtiendrait jamais de leur générosité bénévole ; l'enchaînement des nécessités nationales lui propose un moyen de s'établir et de se grandir dans l'estime des hommes qui suivent, depuis son arrivée aux affaires, ses efforts d'homme d'Etat.

M. Barthou voit passer devant lui, tour à tour, toutes les chances ; après l'applaudissement des patriotes de la droite, voici que la nation tout entière, par la voix des travailleurs, lui demande d'aider au triomphe de la justice, en proportionnant l'impôt à l'importance des bénéfices tirés des rentes territoriales ou industrielles.

Car, pour achever l'œuvre d'égalité inaugurée par l'amendement Daniel Vincent, il convient de superposer au service de trois ans égalitaire, la contribution patriotique inégalitaire.

Salomon BACH.

LES Conseils d'arrondissement

La Chambre vient d'adopter un projet tendant à établir la publicité des séances des Conseils d'arrondissement.

A la veille du renouvellement des Conseils d'arrondissement, cette loi vient bien à son heure, et il est à souhaiter que son application soit faite dès la prochaine réunion de ces assemblées.

Certes, l'importance, l'utilité de ces assemblées sont contestées ; elles le furent, du moins, jusqu'à ce jour.

Le rôle des Conseils d'arrondissement se borne en effet au vote de vœux qui sont transmis au Préfet qui à son tour les transmet aux pouvoirs compétents qui les examinent ou ne les examinent pas, dans tous les cas, le plus souvent, qui n'en tiennent pas compte.

Cette indifférence manifestée à l'égard des Conseils d'arrondissement dont les membres sont élus cependant, dans les mêmes conditions, avec les mêmes obligations électORALES que les Conseillers généraux, ne se justifie certainement pas, mais elle s'explique par le fait que le public ignore tout ce qui se passait dans ces assemblées.

Et cependant, que de vœux intéressants, que de propositions pleines de bon sens, que de motions qui ont été votées et qui auraient mérité d'être prises en considération par les pouvoirs publics.

Mais voilà : ces vœux, ces propositions, ces motions étaient adressées aux pouvoirs publics, qui les réunissaient dans de beaux cartons verts ou jaunes où ils dormaient ensuite — comme l'impôt sur le

revenu — de leur plus lourd sommeil.

Mais, avec la publicité des séances, il est peut-être possible qu'il n'en soit plus de même. Il est même certain que les électeurs apprendront à connaître — ce qu'ils ignorent — les attributions des Conseils d'arrondissement et qu'ils s'intéresseront à leurs travaux.

Dans tous les cas, ils connaîtront ce qui se passe dans ces assemblées. La presse, pouvant assister à ces travaux, en rendra compte, il sera possible de savoir ce qui a été dit, de noter une motion intéressante, de la développer, de l'expliquer, et l'opinion publique avertie aura le droit d'approuver ou de désapprouver.

Et les pouvoirs publics seront bien obligés de donner à leur tour une réponse aux demandes formulées par les Conseils d'arrondissements, qui n'étant plus des assemblées fermées, pourront apporter plus d'ampleur dans leurs discussions, — tout comme les Conseils municipaux ou les Conseils généraux.

Il y a longtemps que la publicité des séances des Conseils d'arrondissement était réclamée : elle est enfin votée.

Nous sommes certains que cette réforme aura d'excellentes conséquences au point de vue cantonal et au point de vue politique.

LOUIS BONNET.

Elections Cantonales du 3 Août 1913

Conseil Général

CANTON DE MONTCUQ

M. le docteur Darquier, maire de Cahors, adresse aux électeurs du canton de Montcuq, la circulaire suivante :

Chers Concitoyens,

Ma candidature dans le canton de Montcuq n'est point un effet du hasard. La plupart d'entre vous savent que si je n'y suis point né, j'y ai du moins vécu une large part de ma jeunesse, auprès de mon père, qui, dans les fonctions qu'il y occupa pendant près de vingt ans, sut s'attacher l'estime et l'affection de tous.

Plus tard, en 1885, devenu propriétaire de la métairie du Cruzel dans la commune de Montcuq, je puis dire qu'aucun des intérêts vitaux du canton ne m'a été indifférent et que j'ai participé de mon mieux, toutes les fois que j'ai pu aux efforts de vos élus pour l'amélioration de ses intérêts économiques.

Sollicité par de nombreux amis, en présence de la décision de l'honorable M. Fabre, conseiller sortant qui, désireux de repos, après vous avoir longtemps représentés, m'a très spontanément déclaré qu'il ne solliciterait pas de nouveau vos suffrages ; assuré du concours de votre conseiller d'arrondissement, le dévoué maire de Montcuq, mon ami Peindarie ; ayant obtenu l'adhésion de vos municipalités, j'ai cru devoir accepter les propositions qui m'étaient faites et poser ma candidature.

Je viens donc vers vous, chers électeurs, avec le désir sincère de faire dans ce beau canton l'union de tous les vrais républicains, je veux dire de tous ceux qui veulent, à l'extérieur, une France forte, digne et respectée ; et, à l'intérieur, une République respectueuse, certes, de toutes les croyances, mais fermement laïque, et une législation toujours plus plioyable et plus douce aux pauvres et aux déshérités.

Les préoccupations gouvernementales actuelles vont au problème budgétaire dont la solution apparaît chaque jour plus difficile en raison des dépenses considérables nécessitées par la loi de trois ans, les nouveaux armements et l'application des lois sociales. Je m'associerai à toutes les motions tendant à éviter à la terre déjà trop imposée, de nouvelles charges.

Au point de vue cantonal, je porterai la plus active attention au bon entretien et au développement du réseau vicinal ; je joindrai mes modestes efforts à ceux de votre actif et dévoué député-ministre, M. de Monzie avec qui je suis pleinement d'accord sur tout ce qui intéresse le canton, pour que les travaux de la ligne Cahors-Moissac dont la déclaration d'utilité publique est due à son énergie, soient rapidement menés. Je m'efforcerai de faire pénétrer plus profondément dans le canton les bienfaits du Crédit agricole qui rend tant de services aux petits agriculteurs.

Enfin vous me trouverez toujours dévoué à vos intérêts communaux et prêt, tant au point de vue collectif qu'au point de vue particulier, à vous faire rendre justice, lorsque vous m'y conviendrez.

Avec votre collaboration et en vous donnant tout ce que je possède d'activité et de dévouement j'espère faire œuvre utile pour le canton de Montcuq et ne pas vous faire regretter de m'avoir accordé les suffrages que je sollicite de votre confiance dans le scrutin du 3 août 1913.

Vive la République !

Vive le Canton de Montcuq !

Docteur PIERRE DARQUIER,
Maire de Cahors,
Chevalier de la Légion d'honneur.

CANTON DE ST-GERMAIN

Voici la profession de foi que M. Cocula, sénateur, adresse aux électeurs du canton de St-Germain :

Chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement d'un mandat que vous n'avez cessé de me continuer pendant de longues années, et que j'en ai cessé de remplir en toute loyauté, si je m'en rapporte à ma conscience. Aussi, est-ce sans hésitation, en mandataire fidèle, que je me présente encore à vos suffrages.

Vous n'exigerez pas, j'en suis persuadé, que je rappelle dans tous ses détails, mon rôle au sein du Conseil Général, rôle que vous connaissez aussi bien que moi, pour l'avoir suivi et contrôlé, jour par jour. Laissez-moi vous dire simplement mes efforts pour la réalisation du réseau vicinal, aujourd'hui presque entièrement construit, et pour l'établissement d'une ligne de tramways à travers notre cher canton, à la veille d'être un fait accompli.

Vous savez aussi que ma première intervention, depuis souvent renouvelée, relative à la culture du tabac, date elle-même de ma première année d'exercice.

Je demandais alors, l'extension de cette culture, par l'augmentation du contingent du tabac lourd, ou bien par l'autorisation pour le Lot, de planter du tabac à fumer, afin de donner satisfaction à un plus grand nombre de planteurs et à un plus grand nombre de communes. Je protestais surtout contre les exigences abusives des fonctionnaires de ce service, et contre les vexations continuelles dont ils assaillaient les planteurs. Exigences et vexations aujourd'hui complètement disparues, il faut le reconnaître.

Après les justes réformes apportées dans la composition des commissions d'expertise, il nous reste à obtenir, d'abord la majoration des prix de série, qu'on sera bien obligé de nous accorder à bref délai, et ensuite l'augmentation du contingent de culture. Quant aux intérêts particuliers qui me sont journellement soumis, vous m'ignorez pas avec quelle sollicitude je les accueille, et avec quelle énergie je les défends.

Electeurs,

Le vieux républicain que vous avez vu à l'œuvre pendant un demi-siècle, toujours debout, fut le premier de vos représentants qui entreprit la défense de l'école laïque, le premier qui inscrivit la réforme de l'impôt sur le revenu sur son programme politique.

Fidèle à son passé, il poursuivra jusqu'à sa dernière heure, le maintien et la réalisation de ces réformes d'ordre social et économique, qui reposent exclusivement sur les principes de solidarité et de fraternité humaines.

Il vous demande de l'encourager une fois de plus, en lui continuant votre confiance.

COCULA,

Sénateur, Maire,
Président du Conseil Général,
Conseiller sortant.

Conseil d'Arrondissement

CANTON SUD DE CAHORS

M. Antonin Dulac, le sympathique conseiller municipal de Cahors, sollicite par un grand nombre d'électeurs à poser sa candidature à l'élection au Conseil d'arrondissement, dans le canton Sud, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur
du Journal du Lot,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cédant aux sollicitations de nombreux amis du canton, je pose ma candidature républicaine radicale aux élections au Conseil d'arrondissement du canton Sud de Cahors. Agrérez, Monsieur, etc. »

A. DULAC,

Conseiller municipal.

D'autre part, nous sommes heureux de publier l'excellente circulaire que M. Dulac, adresse aux électeurs du canton Sud :

Mes Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire le 3 Août prochain le successeur de M. Mazières au Conseil d'arrondissement.

Les sollicitations sans nombre et très flatteuses venues de groupements républicains, à la tête desquels s'est placé le vaillant Comité de St-Georges, ou de personnalités républicaines du Canton, me décident à poser ma candidature à ce scrutin.

Je vous dois un programme politique : il sera bref comme doit l'être celui d'un conseiller d'arrondissement.

Je ne saurais mieux dire et mieux faire que sympathique M. Mazières, et c'est son programme nettement radical et radical-socialiste que je fais mien.

Conseiller municipal de Cahors depuis bientôt dix ans, tous mes votes, tous mes actes ont été inspirés par une foi laïque et démocratique qui n'a connu, je m'en flatte, aucune défaillance.

C'est que j'étais hier, je le serai demain, bien convaincu que c'est dans l'union des républicains de gauche, préconisée si éloquentement et avec tant d'autorité par notre éminent député et ministre, mon ami M.

de Monzie, que se trouvera la certitude de réalisations des réformes économiques et sociales.

Aux électeurs de Cahors, à ce quartier des Badernes qui est le mien et que je représente à l'assemblée municipale, je promets d'employer tout ce qui peut être en moi d'intelligence, d'activité et de dévouement pour le bien général.

Envers les électeurs républicains d'Arcambal, Trespoux, Le Montat et Labastide-Marnac et envers leurs municipalités, je prends l'engagement de consacrer tous mes efforts pour faire aboutir leurs revendications de vicinalité et pour défendre, en toutes circonstances leurs intérêts communaux.

Est-il besoin d'ajouter que, comme par le passé, ma porte sera toujours ouverte aux électeurs, et que je serai toujours attentif aux réclamations et aux doléances qu'on voudra bien m'exprimer ? C'est dire que j'essaierai, en toutes occasions, d'être votre porte-parole énergique auprès des pouvoirs publics.

Entrer dans le détail d'un vaste programme serait présomptueux, inutile, et équivaudrait à une surenchère électorale qui n'est point dans mon caractère.

Le conseil d'arrondissement a un rôle modeste et limité ; si vous m'y envoyez siéger, j'y ferai simplement, mais fermement mon devoir, tout mon devoir !

Electeurs,

Vous me connaissez, et vous êtes en mesure de dire si je suis digne des suffrages que je sollicite.

Votre verdict sera celui des républicains avides de progrès social et d'émancipation toujours plus grande. C'est ce verdict que j'attends avec confiance.

Aux urnes donc !
Pas d'abstentions !
Vive la République !

A. DULAC,
Liquoriste,
Conseiller municipal de Cahors,
Vice-Président de la Société
Agricole et Industrielle du Lot,
Ancien juge
au Tribunal de Commerce.

Voici la circulaire de M. Teyssonières :

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 3 Août prochain, à nommer un Conseiller d'arrondissement en remplacement de l'honorable M. Mazières, que vous avez récemment désigné pour vous représenter au Conseil général. Encouragez par de nombreux amis, je viens solliciter vos suffrages.

Depuis dix-sept ans que j'habite Cahors — ma petite patrie d'adoption, — que je ne suis pas sujet à quitter, — les électeurs républicains de cette ville m'ont fait l'honneur, par quatre fois consécutives, de me confier le mandat municipal. J'ose espérer que, trouvant suffisant le gage que constituent ces marques répétées de confiance, vous voudrez bien me permettre de ne vous faire qu'une brève profession de foi.

Profondément attaché aux institutions républicaines, passionnément épris de justice et de liberté, vous me trouverez toujours prêt à m'associer à ceux dont les efforts tendront à poursuivre la réalisation d'un programme de progrès démocratique et social. Je préconise entre autres réformes :

L'impôt sur le revenu, qui aura pour résultat de dégrever la terre et d'alléger les petits contribuables ;
L'application aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents du travail ;

L'amélioration de la loi sur les retraites ouvrières ;
La réorganisation administrative et judiciaire ;

La gratuité de l'enseignement à tous les degrés et le développement de l'enseignement professionnel ;
Le retour au scrutin de liste départemental et majoritaire.

Au point de vue local, je m'attacherai tout spécialement à obtenir :

Dans les communes rurales et dans la banlieue de Cahors, toujours un meilleur entretien et un plus grand développement des chemins vicinaux ;

Pour les planteurs de tabac, une augmentation des prix de série et l'extension de la culture indigène. J'apporrai ma collaboration la plus active aux travaux de ceux qui rechercheront les mesures capables de favoriser l'essor économique de notre région.

Chers Concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je m'efforcerai de justifier ce témoignage de confiance en mettant tout mon dévouement et toutes mes forces à servir et à défendre les intérêts de l'arrondissement de Cahors et plus particulièrement ceux de notre cher canton Sud.

Vive la République !

G.-M. TEYSSONIÈRES,
Conseiller municipal de Cahors,
Sous-Ingénieur des Mines.

M. le Dr Péné, maire de Prayssac, conseiller d'arrondissement sortant, adresse à ses électeurs la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez désigné il y a trois ans, à une grosse majorité, pour

vous représenter au Conseil d'arrondissement.

Conscient d'avoir fait mon devoir, d'avoir toujours travaillé avec ardeur dans l'intérêt de notre cher Canton, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Maire de ma commune depuis quarante ans, exerçant depuis de longues années la profession médicale, je vis au milieu de nos populations rurales dont je connais tous les besoins.

L'agriculture traverse une période des plus pénibles; propriétaire, je souffre des mêmes maux que vous tous et comme vous j'ai intérêt à modifier cette situation.

Etendre et améliorer notre service vicinal, construire des chemins d'intérêt agricole subventionnés par l'Etat et le département.

Provoquer la création d'assurances mutuelles de toute espèce qui permettent à l'agriculteur de reposer tranquille, étant assuré du lendemain.

Tel sera le programme que je m'efforcerai de réaliser.

Au point de vue politique, je suis ce que j'ai toujours été un républicain sincère, ami du progrès social et dont l'idéal est de donner au peuple toujours plus de bonheur.

Si vous m'accordez à nouveau votre confiance, j'emploierai toute mon énergie à servir avec le plus grand dévouement les intérêts que vous m'aurez confiés; je me tiendrai constamment en contact avec les représentants communaux pour connaître vos besoins, faire émettre par l'assemblée d'arrondissement des vœux conformes à vos désirs et faire appuyer ces vœux par l'Assemblée départementale et nos représentants au Parlement.

Mon passé vous répond de mon avenir.

Vive le canton de Puy-l'Evêque!

Vive la République démocratique!

Docteur PÉNEL.

Maire de Prayssac.

Conseiller d'arrondissement sortant.

LA VACHE DE L'EX-CANDIDAT

Une aventure peu banale, arrivée à la foire d'une ville voisine, vient d'avoir son épilogue devant le Juge de Paix.

Une vache effrayée galopait dans la foule; elle croisa un jeune cycliste, fils d'un adjoint des environs. Se rappelant sans doute que son maître avait échoué aux élections municipales, elle fonça sur le vélo et l'emporta sur ses cornes.

Elle fut bientôt arrêtée, heureusement! La bicyclette n'avait pas grand mal, mais elle avait un pneu crevé, d'où discussion.

Le propriétaire de la bête acceptait de payer le pneu, mais ne voulait pas donner les 20 fr. réclamés.

Le Juge de Paix a mis les plaideurs d'accord, en donnant moralement gain de cause au fermier qu'il condamnait:

« Attendu que le cycliste a commis une imprudence en employant des enveloppes rouges qui ont mis la vache en fureur, alors que les meilleures enveloppes à tringles de la marque la plus répandue et la plus justement renommée, Michelin, sont grises et valent 10 francs;

« Qu'aucune enveloppe, même vendue plus cher ne saurait être de meilleure qualité;

« Attendu que le préjudice se ré-duit au remplacement de cette enveloppe, la chambre à air étant une chambre rouge Michelin, la plus facile à réparer et qu'il a suffi d'y coller une des pastilles renfermées dans le petit nécessaire Michelin Thalo ».

En conséquence, le cycliste n'a obtenu que dix francs, mais aussi un conseil qui vaut de l'or. Il s'est payé une enveloppe Michelin et depuis il bénit son juge.

LE VOYAGE DE M. POINCARÉ

L'itinéraire

Le programme du voyage touristique de M. le Président de la République dans le Limousin, le Quercy et le Périgord, est définitivement arrêté.

Le voyage commencera à Limoges le 8 septembre prochain, après un arrêt consacré à la ville de Châteauroux.

Le 9 septembre, après une excursion sur les bords de la Vienne, jusqu'à la ville de Saint-Junien, aura lieu à Limoges, sous la présidence de M. Poincaré, le banquet offert aux maires du Limousin (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne).

Le lendemain, M. le Président de la République partira en automobile pour parcourir successivement les cinq départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne.

Il passera notamment aux points suivants:

Dans la Haute-Vienne: St-Léonard, Châteauneuf, Eymoutiers.

Dans la Creuse: Bourgneuf, Guéret, Aubusson, Felletin et La Courtille par le plateau de Millevache.

Dans la Corrèze: Bort, Neuvic, Lapeau, Argentat, Beaulieu, Tulle, Uzerche, Lherysac, Pempaudour et Brive.

Dans le Lot: Souillac, Rocamadour, Padnac, Gramat, St-Géry, Cahors, Puy-l'Evêque, Salviac et Gourdon.

Dans la Dordogne: Sarlat, Domme, St-Cyprien, Les Eyzies, St-Pierre-de-Chignac, Périgueux, Brantôme, Ribérac, Mussidan et Bergerac.

Le voyage touristique se terminera ainsi le 15 septembre à Bergerac.

Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors, s'est réuni le jeudi 24 juillet 1913 à dix heures du matin, sous la présidence de M. Darquier, Maire de Cahors, Président.

Le Conseil a examiné avec soin les 22 demandes de secours qui se sont produites au cours du 2^e trimestre 1913 et a accordé aux sociétaires malades des secours dont le total s'élève à la somme de 293 francs 25.

Conformément à l'article 26 de la loi du 1^{er} avril 1898, l'Etat a accordé à la Société une subvention de 2.146 fr. pour l'exercice 1912.

NOTA. — Les Instituteurs et les Institutrices qui n'ont pas encore versé le 2^e trimestre 1913 ou les trimestres antérieurs, sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Calmette, instituteur, trésorier, 9, place Thiers, Cahors.

Huissier suspendu

Le tribunal de Cahors a frappé de trois mois de suspension M. B., huissier de l'arrondissement, pour défaut de résidence dans son canton.

L'Ouverture de la Chasse

Le ministre de l'agriculture attend d'avoir reçu les rapports de tous les préfets sur l'état d'avancement des récoltes pour fixer la date de l'ouverture de la chasse.

En ce qui concerne la première zone, formée des départements du Midi, l'ouverture paraît devoir être fixée au 17 août au plus tard.

La deuxième zone, qui comprend le reste de la France, moins les départements bretons, pourrait être fractionnée en deux parties, en raison des perturbations atmosphériques qui retardent sur divers points les travaux de la moisson. Les dates d'ouverture seraient respectivement portées au 31 août et au 7 septembre.

Arrivée de troupes

Le 57^e d'artillerie est arrivé vendredi à midi, à Cahors, venant d'exécuter des tirs sur le territoire de la commune de Douelle.

Les hommes ont été cantonnés dans l'ancien établissement des Frères.

Le 57^e d'artillerie quittera Cahors dimanche matin, pour exécuter des tirs du côté d'Aujols.

Conseil de guerre du 17^e corps

Le soldat Garrigues, du 7^e de ligne, qui avait disparu, le mois dernier, après avoir abandonné ses effets militaires sur bords du Lot, pour faire croire à un suicide, et qui fut rattrapé à Sarlat, vient de comparaître devant le conseil de guerre de Toulouse. Il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

Bourse du travail

La Fédération du Livre et similaires organise pour le Dimanche 27 courant, à 10 heures du matin, une réunion, à la Bourse du Travail de Cahors, où sont conviés, tous les ouvriers typographes et similaires de Cahors.

Ordre du jour:

Unification des salaires de cette corporation.

Le camarade André Gras, Président du Syndicat des typographes d'Agen, prendra la parole.

Pour la Bourse du Travail.

Le Secrétaire Général, J. FRAYSSÉ.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 28 juillet au 3 août

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 28 juillet: Beauregard, Cazals, Soturac.

Mardi 29: Grézels, Lalbenque.

Vendredi 1^{er} août: Montcuq.

Samedi 2: Cahors, Limogne, Duravel, Tour-de-Faure, Vaylats.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 28 juillet: Reyrevignes.

Mardi 29: Rudelle.

Mercredi 30: Sennillac.

Vendredi 1^{er} août: Labathude.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 28 juillet: Gramat.

Jeudi 31: Lamothe-Fénélon.

Vendredi 1^{er} août: Payrignac, Vayrac.

Samedi 2: Martel, Le Vigan.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 27 JUILLET 1913

Honeymoon. Roséy.

Si j'étais Roi (Ouverture). Adam.

Rosamunde. Schubert.

a) Introduction et Andante.

b) Entr'acte.

c) Air de Ballet.

Les Cloches de Corneville (Fant.). Planquette.

Le Verré en Main (Polka). Farbach.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Pharmacie de service

Le Dimanche 27 Juillet, le service des Pharmacies sera assuré par la

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE Boulevard Gambetta

Etat civil de la ville de Cahors

Du 18 au 26 juillet 1913

NAISSANCE

Vidal Renée-Françoise, rue des Boulevards, 14.

MARIAGE

Cayrac Julien, étameur, et Pebeyre Eugénie-Madeleine, ouvrière des tabacs.

DÉCÈS

Pagès Pierre, 66 ans, s. p., hôpital-hospice.

Erdrich, Elisabeth 61 ans, épouse Gottechaux, boulevard Gambetta, 109.

Soulié Pierre-Vincent, cultivateur 72 ans, hôpital-hospice.

Vidailhac Marie, 75 ans, s. p. veuve Servan, hôpital-hospice.

Combe Marguerite, 62 ans, s. p. épouse Alazard, rue Hautesserre, 3.

Bach Marie, rue Brives, 28.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Michel Artigue, conseiller municipal, vient d'être appelé à occuper les fonctions de préposé temporaire des tabacs, qu'il avait exercées antérieurement pendant de nombreuses années à la satisfaction de tous.

Montgesty

Fêtes locales. — Nous avons eu l'année dernière une magnifique fête locale. Plusieurs milliers de visiteurs nous ont honoré de leur présence. Encore une fois, nous les en remercions bien sincèrement.

Il convient de dire que tout le monde fut d'accord pour reconnaître que le programme fut, non seulement suivi, mais dépassé. En effet, divers jeux et attractions qui n'y figuraient pas y furent joints, à la surprise et à la satisfaction générales.

Cette année, la Commission veut mieux faire encore. La décoration de la grande rue et du bal, qui fut tant admirée en 1912, sera certainement mieux réussie cette année. Plus de trente mâts tricolores, ornés d'oriflammes, de drapeaux et de banderoles aux mille couleurs, flotteront joyeusement aux quatre vents du ciel et donneront, à notre chère cité, cet air de réjouissance qui fait tant plaisir aux visiteurs et met tout le monde en joie.

Le programme, qui va paraître incessamment, prouvera aux populations voisines, ce que Montgesty est capable de faire, pour amuser et divertir ses hôtes nombreux.

Les fêtes dureront quatre jours: les 14, 15, 16 et 17 août. Pourvu que le beau temps veuille nous faire crédit, nous promettons aux visiteurs qu'ils ne regretteront pas leur déplacement.

L'accueil le plus chaleureux et le plus fraternel sera fait à tous.

Les membres actifs de la Commission: Maurice Mercadié, Joachim Lafon, Lucien Pégourié, Alfred Maradène.

Albas

Fête locale. — Elle s'annonce cette année comme particulièrement brillante. Ne coïncidant pas avec celle de Puy-l'Evêque les étrangers viendront en foule et les attractions seront nombreuses.

En voici le programme qui nous promet pas mal de divertissements: Le 2 août au soir, salves d'artillerie à 20 heures arrivée de la musique et retraite.

Le dimanche 3 août, au point du jour salves d'artillerie. A 8 heures tour de ville en musique, à 9 heures distribution des bouquets.

Dans l'après-midi, à 15 heures, jeux nautiques: course aux canards, assaut du tonneau etc... A 17 heures, grand bal champêtre.

A 21 heures, brillant feu d'artifice avec concert donné par le choral mixte albasien (50 exécutants) sur les rives du Lot. A 22 heures, grande retraite aux flambeaux, embrasement électrique de la place publique et bal de nuit.

Le lundi 4 août à 14 heures tour de ville en musique, à 18 heures apéritif concert.

A 15 heures, courses de bicyclettes. Trois prix en argent seront décernés. En attendant le retour des coureurs, course en sac, jeu de la cruche etc., etc.

A 16 heures, bal champêtre.

A 21 heures, retraite aux flambeaux.

A 22 heures, bal de nuit. Comme d'habitude l'accueil le plus cordial sera réservé à tous ceux qui voudront bien honorer de leur présence la fête d'Albas.

Succès. — Notre jeune compatriote Vidal Elie, élève de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Cahors, fils de notre ami M. Vidal, brigadier cantonnier en retraite, a été reçu aux derniers examens du Brevet supérieur. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Puy-l'Evêque

Secours mutuels. — Les membres de la Société de secours mutuels de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 27 juillet, à 15 heures et demie.

Arrondissement de Figeac

Cahus

L'arrêté de M. le Préfet par lequel un bureau de vote a été créé à Laval-de-Cère, pour ce village, celui de Brugale et de Cayssalié, a causé une très vive satisfaction générale. Le jour qu'on l'a connu, le personnel de l'usine très surpris, n'a cessé d'en parler et de s'entretenir des avantages qui en résultent principalement pour les ouvriers ou employés de cet établissement, dont 40 environ ne pouvant se rendre à Cahus, pour aller voter, étant retenus pendant les heures habituelles d'ouverture du scrutin, par leur travail qui ne peut être interrompu, se trouvaient ainsi dans l'impossibilité d'exercer leur droit de citoyens.

On retiendra, qu'il n'a été opposé qu'un refus, celui d'un conseiller municipal du village de Laval-de-Cère, à ceux qui ont recueilli les signatures de la demande.

Martel

Fête des 16, 17 et 18 Août. — La commission des fêtes de Martel tient à informer Messieurs les forains que les droits de place ne seront pas perçus pendant la durée des fêtes et qu'il leur sera fait le meilleur accueil. Elle les prie d'écrire le plus tôt possible au secrétaire pour retenir leurs places afin que satisfaction puisse leur être donnée.

Cajarc

Passage et stationnement de troupes. — Un détachement du 18^e régiment d'artillerie de Toulouse, comprenant: 22 officiers, 36 sous-officiers, 289 brigadiers et canonniers, 333 chevaux et 48 voitures, sera de passage dans nos murs les 29, 30 et 31 juillet courant.

Les officiers, sous-officiers et soldats seront tous logés chez l'habitant.

Marcihac

On nous écrit:

Elections cantonales. — Notre vaillant conseiller général, M. le docteur Larnaudie, réélu triomphalement en 1907 à la suite d'un échec infligé au parti réactionnaire, arrive au terme de son mandat. Il peut se présenter le front haut devant ses électeurs, n'ayant pas failli à ses engagements.

Au point de vue politique, il n'a cessé de témoigner son amour pour la démocratie et son dévouement à la République.

Au Conseil général, il s'est classé dans la majorité nettement républicaine.

M. Larnaudie a joué au sein de l'Assemblée départementale un rôle des plus actifs.

Nous ne rappellerons que ses efforts pour arriver à doter le département de services rapides d'autobus, moins coûteux que les tramways.

Il a aussi pris la cause des planteurs en mains et, sur sa proposition, le Conseil général a émis de nombreux vœux favorables à ces modestes travailleurs des champs.

Ses nombreuses interventions dans les discussions, parfois délicates, sont toujours très goûtées et appréciées de la part de ses collègues.

Très estimé par ceux-ci, il fait partie de la Commission départementale, du Conseil départemental de l'enseignement primaire, répartition des permis de culture.

Il a su concilier les intérêts de son canton avec ceux du département tout entier.

La réaction sait bien qu'elle ne pourrait pas détruire le courant de sympathie qui s'affirme de jour en jour en faveur de M. Larnaudie. Elle ne lui oppose pas de concurrent.

Electeurs du canton de Cajarc et de Marcihac en particulier, vous vous souviendrez, et dimanche ce sera sans hésitation que vous irez déposer dans l'urne vos bulletins de vote au nom de M. Larnaudie, approuvant ainsi la façon irréprochable dont il a rempli son mandat.

Certain que notre appel sera entendu, nous vous disons: « Tous aux urnes, dimanche, pas d'abstention pour la République démocratique et sociale.

Un jeune démocrate.

Fons

Comité radical. — Le compte rendu de notre manifestation républicaine paru dans le Journal du Lot du 20 juillet a été inséré par erreur sous le titre d'une commune voisine. C'est Fons qu'il fallait lire. Nos lecteurs auront rectifié d'eux-même.

Brengues

Magistrature. — Nous apprenons que par décret en date du 18 juillet, notre excellent compatriote M. Bétille, président du tribunal civil de Murat, vient d'être nommé conseiller à la Cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme).

M. Bétille appartient à une famille qui n'a pas ménagé son dévouement à la cause républicaine. Alors qu'il n'était qu'avocat au barreau de Figeac, le nouveau conseiller se distinguait par son attitude démocratique.

Le gouvernement de la République vient de le récompenser comme il convenait. Nous tenons à adresser à notre compatriote nos sincères félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Election au Conseil Général. — Le sympathique D^r Fontanille, conseiller général sortant du canton de Gourdon, sollicite à nouveau le renouvellement de son mandat.

Fidèle à son parti et à son programme, il a constamment rendu les plus grands services à toutes les communes du canton et marché résolument à l'avant-garde du parti radical. A Gourdon, notamment son concours a été précieux pour assurer, à deux

reprises, la victoire de la municipalité républicaine.

Il jouit d'une telle autorité, d'une telle sympathie et d'une telle estime dans tout le canton, qu'aucun concurrent n'osé affronter la lutte.

Dimanche, tous les républicains sincères auront à cœur de voter pour l'excellent Docteur qui est certain d'être réélu à une plus écrasante majorité encore que la dernière fois.

Gramat

Passage de troupes. — Une colonne du 2^e régiment de dragons, venant de Lyon, sera de passage à Gramat le 3 août prochain.

Cette colonne comprendra: 35 officiers, 43 sous-officiers, 385 hommes, 430 chevaux, 12 voitures.

Cressensac

Course de bicyclettes. — Le dimanche 27 juillet se disputera le circuit du Cressensacois pour la 2^e fois, organisé par M. Térier, cycles à Cressensac. 70 fr. de prix en marchandise. Seuls les coureurs des communes limitrophes dont les noms suivent seront acceptés: Cressensac, Gignac, Nodaillac, Chasteaux, Nespouts, L'hôpital-St-Jean.

Les ouvriers de l'usine des Escures y prêteront leur concours.

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

A l'instant, nous apprenons l'arrestation d'un nommé G..., ou B..., propriétaire au Cingla, commune de Condezaygues, comme étant l'auteur présumé du meurtre du gendarme Vivent.

VARIÉTÉS

Le Poète-Lauréat

Le Premier Ministre a nommé cette semaine un nouveau « Poète-Lauréat » à la surprise générale, car on croyait bien, lorsqu'est mort, il y deux mois, le dernier titulaire, M. Alfred Austin, que ces fonctions surannées, qui rappellent celles du « fou du Roi » du Moyen-Age, que les fonctions seraient supprimées. Le nouveau Troubadour officiel est le Docteur Bridge, qui a abandonné la médecine pour se consacrer à la poésie, fort peu connu dans le public, et même dans le monde littéraire. Au reste, de tous les « Poètes-Lauréats » qui se sont succédés depuis Charles I^{er} en 1615, il n'y a guère eu que Tennyson dont le nom ait passé à la postérité. Ses fonctions consistent à chanter en vers les grands événements intéressant le pays, mais il faut croire qu'on n'attache pas grand prix à ces poésies officielles, car l'auteur ne reçoit qu'un traitement annuel de £ 70 (Fr. 1750) auquel vient s'ajouter une somme de £ 27 par an comme indemnité au lieu d'un bout de sac, comme il avait droit, aux temps jadis. On avait pensé que, du moment où M. Asquith tenait à maintenir les fonctions de « Poète-Lauréat » son choix se serait fixé sur Kipling, qui est certainement le poète le plus populaire du Royaume Uni; s'il ne l'a pas nommé c'est très certainement à cause de son chauvinisme souvent agressif.

Restaurer de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors: Agent Général

M. BAUDIN, Electricien

Argenterie-Dorure

BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRE, ÉMAILLE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

Restaurer de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors: Agent Général

M. BAUDIN, Electricien

Argenterie-Dorure

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeu. 24 Juillet 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.518		27	0,85	0,80	0,72
Vaches.....	656	721		0,80	0,76	0,68
Taureaux.....	209			0,74	0,72	0,66
Veaux.....	1.842	1.419	90	1,00	0,97	0,95
Moutons.....	10.863	12.813	1.522	1,02	1,00	0,95
Porcs.....	3.970	2.750	»	0,72	0,70	0,68

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, difficile sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Assomption 1913

VENDREDI 15 AOÛT
Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 7 au dernier train du Jeudi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Voyages en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs notamment de la Bourboule et du Mont-Dore, l'accès de la pittoresque station thermique de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé, entre ces deux localités, un service au-

tomobile quotidien qui fonctionnera du 1^{er} juillet au 15 septembre.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontre les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42 ; 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53 ; 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 18.
Angers, 17 h. 30.
Tours, 20 h. ; 7 h. 37.
Toulouse, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h. 53 ; 13 h. 43.
Orléans, 0 h. 19 ; 10 h. 01.

ARRIVÉE A :

La Bourboule, 7 h. 10 ; 7 h. 56 ; 17 h. 10.
Le Mont-Dore, 7 h. 34 ; 8 h. 15 ; 17 h. 29.
St-Nectaire, 10 h. 15 ; 19 h. 30.
Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 11 h. 45 et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 13 h. 45 et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 fr.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Nantes pour Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Billets directs simples et d'aller et retour 1^{re}, 2^e et 3^e classes. — Divers itinéraires. — Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-lits. — Wagons-restaurants. — Service journalier au 25 juin 1913.

1^{er} ITINÉRAIRE : PAR LIMOGES-TOULOUSE

Aller

Paris-Barcelone Express (train de luxe), départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Barcelone à 15 h. 40.

Rapide, départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Express, départ de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27, arrivée à Barcelone à 19 h. 32.

Retour

Paris-Barcelone Express (train de luxe), départ de Barcelone à 14 h. 16, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 41.

Express, départ de Barcelone à 10 heures, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 56.

2^e ITINÉRAIRE : PAR BORDEAUX

Aller

Sud-Express (train de luxe), départ de Paris-Quai d'Orsay à 12 h. 16, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Rapide, départ de Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 46, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Retour

Express, départ de Barcelone à 18 h. 51, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 25.

3^e ITINÉRAIRE : PAR AGEN

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 10 h., arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Excursions en Bretagne

Correspondance Automobile de Châteaulin à Morgat (Finistère).

Dans le but de faciliter les excursions en Bretagne et notamment dans la presqu'île de Crozon et à la plage de Morgat, la Compagnie d'Orléans a organisé pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre, un service automobile quotidien entre Châteaulin et Morgat.

Ce service comportera deux voyages dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Prix par place et par voyage simple de la gare de Châteaulin-Orléans à la localité de Morgat et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages de Nantes pour Morgat.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Morgat ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Orléans, 22 h. 48 ; 10 h. 28.
Tours, 0 h. 27 ; 11 h. 55.
Angers, 2 h. 20 ; 13 h. 46.
Nantes, 3 h. 46 ; 15 h. 15.
Montluçon, 16 h. 40.
Bourges, 18 h. 23 ; 6 h. 50.
Vierzon, 19 h. 18 ; 7 h. 52.

ARRIVÉE A :

Châteaulin, 9 h. 46 ; 21 h. 12.
Morgat, 11 h. 30 ; 23 h.

Pour le retour l'automobile quittera Morgat à 7 h. 15 et 17 h. 15 pour arriver respectivement à Châteaulin à 8 h. 45 et 18 h. 45.

Voitures directes des trois classes de Paris-Quai d'Orsay à Châteaulin.

Wagons-lits de ou pour Quimper au départ de Paris-Quai d'Orsay.

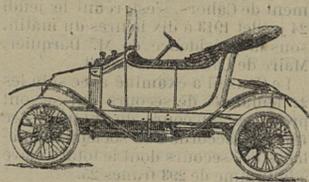
Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant aux gares de Nantes ou de Châteaulin.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 H.P. PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAÏARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

TÉLÉPHONE 4

GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmaciens
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

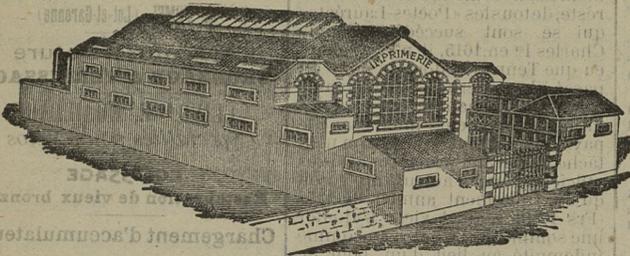
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 150

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XIX

Le père et la fille

— Ah ! balbutia madame Herbert, on vous a dit que je haïssais Raoul ?

— Sans doute...

— Et qui vous a dit cela ?

— Tout le monde, ton mari, Marcel de Labardès, Raoul lui-même enfin... Est-ce qu'ils se sont trompés ? est-ce que tu n'éprouves en réalité ni répulsion, ni haine à l'endroit de ce jeune homme.

Diane hésita.

Deux partis s'offraient à elle.

Le premier était d'avouer à son père la vérité tout entière et de lui révéler ce qu'il ne savait pas encore du funeste secret de la nuit du 10 mai 1830.

Le second était d'accepter comme

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

chose réelle et incontestable cette étrange et violente haine qu'on lui supposait pour M. de Simeuse.

En employant ce moyen elle gagnerait du moins un peu de temps, elle reculerait la révélation fatale dont la seule pensée blessait en elle douloureusement toutes les saintes pudeurs de la femme et de la mère.

Son choix n'était pas douteux. Ce fut au second parti qu'elle s'arrêta.

— Eh bien, oui, dit-elle, je ne puis vous le cacher plus longtemps et je voudrais en vain me le cacher à moi-même... J'éprouve pour M. de Simeuse un sentiment d'insupportable répulsion... à son aspect mon cœur se soulève... Je crois voir en lui non seulement mon ennemi, mais l'ennemi de tous ceux qui me sont chers... ne m'interrogez pas sur les motifs de cette incompréhensible horreur pour un jeune homme qui peut et qui doit inspirer des sentiments tout différents... je ne saurais vous les apprendre... car moi-même je ne les connais pas... est-ce quelquel instinct merveilleux qui me guide ? est-ce quelquel'étrange aberration qui m'égare ? je l'ignore... L'avenir nous l'apprendra peut-être...

M. de Presles avait écouté Diane avec une muette stupeur.

Il entendait très distinctement ses paroles, et cependant il ne pouvait ajouter foi à la réalité de ces paroles mêmes qui frappaient ses oreilles.

Il ne reconnaissait plus sa fille. Qu'était devenue cette haute raison que jamais, jusqu'à ce moment, il n'avait vue se démentir ?

Evidemment, pour parler ainsi qu'elle venait de le faire, il fallait que Madame Herbert fût en délire... et cependant elle semblait calme, et la pâleur de son visage excluait toute idée de fiévreuse exaltation.

M. de Presles appuya ses coudes sur la table qui se trouvait à côté de lui.

Il laissa tomber sa tête sur ses deux mains, et pendant quelques minutes il resta silencieux et absorbé dans une douloureuse méditation.

Lorsqu'il releva la tête, Diane put voir, avec un profond serrement de cœur, que de grosses larmes coulaient lentement sur ses joues sillonnées de rides.

Les larmes qui baignent un visage de vingt ans peuvent être parfois touchantes, elles ne sont jamais pénibles à regarder.

La trop grande surabondance de jeunesse et de séve s'échappe par la source des pleurs.

Les larmes tombant des yeux d'un vieillard produisent une impression bien différente...

Elles font mal à voir. On dirait qu'en même temps que ces dernières perles liquides qui tombent de paupières flétries, c'est la vie du cœur qui s'en va !

XX
Le frère et la sœur.

— Diane, murmura le vieillard avec un accent désolé, je ne t'ai donc pas dit, que Blanche aime Raoul ?

— Vous ne me l'avez pas dit, mon père, mais je le savais... répliqua madame Herbert.

— Et cet amour si chaste et si charmant te trouve sans pitié ?

— A l'âge de Blanche, on oublie vite...

— Tu te trompes, mon enfant ; un cœur comme celui de Blanche n'oublie pas... quand il s'est donné, c'est pour toujours.

— Permettez-moi d'espérer qu'il ne s'agit point ici d'une passion sérieuse et durable, mais d'un attachement passager et presque enfantin... permettez-moi de croire que Blanche s'illusionne elle-même sur le sentiment qu'elle éprouve et qu'elle donne le nom d'amour à ce qui n'est que sympathie.

Le général secoua doucement la tête.

— Non... non... fit-il, au bout d'un instant, Raoul de Simeuse, je le sens bien, est de ceux qu'une femme doit aimer pour toute sa vie... J'ai la certitude que Blanche souffrira cruellement...

— Mieux vaut sa souffrance que son malheur...
— Ainsi, la résolution est arrêtée...

tu refuses de consentir à ce mariage qui serait la joie de mes derniers jours ?

— Je dois refuser, et je refuse.

— Irrévocablement ?

— Irrévocablement, oui, mon père.

— Cruelle enfant ! Sans compter le chagrin que tu me causes, dans quel embarras tu me jettes !

— Je ne vous comprends pas...

— Que vais-je dire à Marcel de Labardès et à Raoul, après m'être en quelque sorte engagé vis-à-vis d'eux ?

— Vous ne vous êtes point engagé, mon père, puisque vous avez pris soin de subordonner votre consentement au mien... Vous répondez que je m'oppose au mariage et que vos pressantes demandes n'ont pu rien obtenir de moi.

— Raoul voudra connaître la cause de cette mortelle et inexplicable blessure que tu lui fais...

— Eh bien ! qu'il vienne me la demander à moi-même je ; saurai lui répondre sans le blesser... Rien, d'ailleurs, ne vous oblige à donner une solution immédiate... il est facile de gagner du temps... l'âge de Blanche est le meilleur de tout les prétextes pour traîner les choses en longueur.

Nous trouvons cette enfant trop jeune pour songer à la marier déjà... Qui donc pourrait s'offenser d'une résolution si vraisemblable et si naturelle ?

— Oui... oui, sans doute... murmura M. de Presles, tout cela, peut-être, serait simple et facile en effet... Mais il faudrait mentir... et je ne sais pas mentir...

Tandis que le vieillard prononçait ces dernières paroles, un sourire étrange se dessinait sur ses lèvres et semblait s'y fixer.

L'expression de ses traits changeait, ou plutôt son visage perdait toute expression.

L'étincelle de l'intelligence disparaissait de ses regards tout à la fois fixes et vagues.

Ses épaules se voûtaient, sa tête se penchait en avant et ses deux mains venaient de s'appuyer sur ses genoux comme celles des colosses égyptiens taillés dans le granit, du temps des Pharaons.

Diane suivait avec un effroi visible les rapides progrès de cette étrange métamorphose.

— Mon père... mon père... demandait-elle vivement et avec inquiétude, au nom du ciel ! qu'avez-vous donc ?

M. de Presles ne répondit pas et ne sembla pas avoir entendu la question de sa fille.

Diane s'agenouilla devant lui, prit une de ses mains et la couvrit de baisers.

(A suivre).